

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'année 2022 est marquée par une inflation au taux moyen annuel de 5,2% (source : INSEE). Certains secteurs sont plus impactés que d'autres. Dans ce contexte, I) la section de fonctionnement A) avec ses dépenses supérieures B) aux recettes laisse apparaître un déficit. II) la section d'investissement composée A) de dépenses légèrement plus faibles que 2021 et B) de recettes alimentées partiellement par le recours à l'emprunt est également déficitaire.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement représentent 700 902,97€. Elles se répartissent comme suit :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011).

L'année 2022 marque le retour au fonctionnement classique de la commune après les années 2020 et 2021 durant lesquelles certains services et travaux ont été interrompus.

Les charges à caractère général sont malgré tout en légère baisse par rapport à 2021 qui comptabilisait 714 623,53€.

Les postes en baisse sont l'eau, les fournitures administratives, la maintenance des équipements, les cotisations à des organismes et abonnements. La diminution des dépenses liées aux contrats et prestations de services est à nuancer étant donné que la facturation de la délégation du service périscolaire et de restauration scolaire se fait par trimestre. La délégation de service a été renouvelé en septembre 2022, une partie de 2022 est donc facturée en 2023.

Certaines dépenses sont restées stables : l'électricité, les vêtements de travail, l'affranchissement et les frais de télécommunications, les assurances, les frais de formation.

A contrario, d'autres dépenses ont augmenté : les carburants, l'alimentation (le nombre de colis offerts aux aînés a augmenté avec le nombre de personnes concernées), les locations mobilières, l'entretien des terrains, les fêtes, cérémonies et réceptions, les taxes foncières.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).

Les dépenses du personnel augmentent en 2022 par rapport en 2021 :

	2021	2022
Agents titulaires (7)	157 957,50€	179 477,45€
Agents non titulaires (2)	35 144,66€	42 858,60€
Agents extérieurs (1)	2 164,00€	0,00€
Remboursements CPAM et assurance statutaire	27 189,59€	8 654,49€
Charges et cotisations	80 871,01€	92 362,45€
Total	248 947,58€	306 044,01€

Cette hausse se justifie par plusieurs facteurs :

- 1 agent était en congé longue maladie en 2021, il était rémunéré à demi-traitement en 2021 et pendant le 1^{er} trimestre 2022. A l'issue de ses droits à maladie, il s'est engagé dans une période de préparation au reclassement d'un an .durant laquelle il perçoit un plein traitement.
- Les agents de catégorie C ont bénéficié de la mesure nationale de bonification d'un an ce qui a entraîné un avancement d'échelon pour 5 fonctionnaires.
- 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade fin 2022.
- 1 agent a intégré la catégorie B le 1^{er} janvier 2022.
- Le dégel du point d'indice a été revalorisé à 3,5%.

3) Les subventions et participations (chapitre 65).

Ce chapitre passe de 54 691,91€ en 2021 à 55 666,14€ en 2022. Les indemnités des élus bénéficient également d'une revalorisation de 3,5% grâce au dégel du point d'indice. Les subventions aux associations ont augmenté passant de 7 890€ en 2021 à 8 290€ en 2022. Les activités et animations ont repris après la période post-covid.

4) Les charges financières (chapitre 66 et 16)

La commune a contracté en 2022 un emprunt de 350 000€ dans le cadre de la réfection de la RD 26- phase 3 sur une durée de 7 ans. L'emprunt de la CAF se termine en 2026. Les intérêts remboursés en 2022 pour ces 2 emprunts totalisent 1 304,11€.

B. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une baisse significative de 10,43% passant de 939 795,03€ en 2021 à 841 782,29€ en 2022.

1) La fiscalité

Les taux communaux délibérés en 2022 sont

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,34%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,84%

Les recettes liées à la fiscalité sont les suivantes :

Recette	Montant perçu en 2021	Montant perçu en 2022
Contribution directes	310 757,00€	350 815,14€
Allocations compensatrices versées par la CCPE	337 507,59€	337 986,59€
FNGIR	36 889,00€	36 889,00€
Taxe sur les pylônes électriques	20 784,00€	21 324,00€
Taxe sur les droits de mutation	0,00€	30 497,93€
Droit de place	0,00€	150,00€
Total	705 937,59€	747 164,73€

2) Les dotations et participations

Certaines dotations ont diminué par rapport à l'année précédente. La compensation sur les propriétés bâties était de 116 145,00€ en 2021, elle est égale à 13 648,00€ en 2022. Un site industriel a changé de catégorie et est exonéré de certaines charges ce qui se répercute sur la dotation attribuée à la commune. La péréquation des taxes additionnelles au droit d'enregistrement n'est pas perçue en 2022. Le chapitre 74 regroupe plusieurs comptes à savoir la dotation de solidarité rurale, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, le contrat enfance jeunesse dans le cadre de l'accueil périscolaire, la protection pour les élus, la prise en charge de frais de formation par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIFHFP) et la dotation d'organisation des élections. Ce chapitre totalisait 174 143,76€ en 2021, il présente une baisse significative de 77,32% avec 39 497,34€ en 2022.

3) Les autres recettes

Les autres recettes de la section de fonctionnement proviennent de la location des biens immobiliers (commerces et salles communales) et des produits de parts sociales. Une réduction de loyer a été accordée au bar-tabac pour 6 mois en 2022 afin de l'aider à absorber les difficultés financières dues à la période covid et à la baisse de fréquentation durant les travaux de voirie.



La reprise des locations des salles a permis d'augmenter de 22,83% les recettes du compte 752 (32 817,23€ contre 26 726,58€ en 2021).

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture déficitaire de 102 174,54€ (opérations réelles et opérations d'ordre comprises).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses

Les travaux de requalification de la RD 26 – phase 3 rue du Jeu d'Arc se sont déroulés d'avril à octobre 2022 pour un budget de 777 761,44€. Ces travaux sont une part importante des dépenses réelles d'investissement 2022 qui totalisent 847 663,00€. Les dépenses liées à cette opération sont supérieures aux prévisions. Le marché a fait l'objet d'une révision ; les matériaux ont en effet fortement augmenté dans le contexte d'inflation.

La commune a investi dans d'autres opérations et acquisitions : la remise à neuf du cheminement en rondins rue Victor Charpentier, un broyeur d'accotement pour l'entretien des espaces verts, des décorations de Noël, la rénovation du plafond et de l'éclairage de la salle communale. Les études techniques pour la réfection de la toiture de la mairie ont également été réalisées en 2022.

B. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement 2022 hors emprunt de 350 000€ sont égales à 218 827,75€ soit une hausse de 21,80% par rapport à 2021. Cependant, il doit être rappelé que les recettes de cette section fluctuent chaque année puisqu'elles dépendent des subventions accordées selon les investissements programmés. Elles se présentent comme suit :

Recette	Opération	Montant
Subvention départementale	Réfection de la RD 26 – Phase 2	176 000,00€
Taxe d'aménagement		23 428,41€
FCTVA investissement		19 399,34 €
Total		218 827,75€

Le déficit de clôture de la section d'investissement est de 48 489,04€ (opérations réelles et opérations d'ordre comprises).

Grâce au report du résultat de clôture antérieur et bien que les exécutions budgétaires soient déficitaires sur les deux sections, le compte administratif 2022 dégage un excédent de 1 408 929,04€.

